



BALISE ζ ¹ : PROCEDURE STAGE



Vous avez reçu ce document de manière isolée. Il semblait important d'en discuter ensemble et ce dès le début de cette deuxième année de formation. Cette balise reprend les règles fondamentales de préparation, de négociation et d'évaluation de l'unité de formation n° 6 : le stage cadre de santé.

Le stage est une aventure à plusieurs titres : il relève de votre initiative, il teste vos capacités de persuasion et de négociation, il exerce vos compétences d'observateur comme est une mise en situation supplémentaire où votre esprit critique peut se développer.

MODALITES du STAGE « CADRE DE SANTE » ou U.F. 6

Ce document reprend les modalités pratiques concernant le choix, le déroulement, les objectifs et l'évaluation de l'unité de formation dénommée : « stage : spécialisation de cadre de santé ». Ce stage se déroule sur 40 périodes.

1. Finalité particulière :

Par la mise en situation du stage, cette unité de formation vise à permettre à l'apprenant de développer ses capacités d'observer et d'analyser, dans un contexte professionnel nouveau, les différentes fonctions du cadre de santé. Le dossier pédagogique les définit comme suit : « ... *de récolter et d'analyser des informations pertinentes en lien avec une problématique pouvant [éventuellement²] être traitée dans l'épreuve intégrée* ».

2. Capacités préalables requises :

Toujours selon le dossier pédagogique, l'étudiant est capable de :

- « *produire une analyse réflexive concernant une problématique professionnelle en exploitant des ressources bibliographiques adéquates et les données probantes ;*
- *situer l'exercice de sa profession au sein du système de santé ;*
- *se situer au sein d'une équipe pluridisciplinaire dans un contexte institutionnel de santé et dans le cadre de la prise en charge d'un patient ;*
- *décrire et justifier, au départ d'une situation de soin donnée, les démarches de prise en charge globale d'un patient et les principes qui les sous-tendent ;*
- *utiliser les fonctions informatiques de base d'un traitement de texte et d'un tableur. »*

Là sont les prérequis à toutes les UF de cette formation, y compris la première d'entre elles.

¹ Cette lettre de l'alphabet grecque s'appelle *dzêta*.

² Ndlr ou note du *Prof*.

3. L'UF 6 et les trois années :

Compte tenu de ces éléments, de ce qui suivent et des perspectives même de cette expérience, le stage est attendu durant la deuxième ou la troisième des trois années que compte la formation. Il est utile de s'inscrire à cette UF afin de pouvoir la présenter. Les exceptions à cette règle ne seront accordées que par le Directeur sur présentation de motifs avérés. Nous vous renvoyons à la répartition des périodes de cours sur l'ensemble de la formation³. Il est recommandé de s'organiser dès la fin de la première année et ce pour les raisons qui suivent.

4. Objectifs généraux de l'unité de formation :

Nous reprenons d'abord le texte intégral du programme de cette unité de formation tel que le décrit le dossier pédagogique.

« *L'apprenant sera capable :*

- *d'élaborer et de négocier un contrat (entre lui et la personne de référence sur son lieu de stage) stipulant une problématique de son choix pouvant [éventuellement⁴] être exploitée lors de l'épreuve intégrée ;*
- *de mener une observation du contexte (humain, organisationnel, matériel, financier et normatif) de la problématique choisie ;*
- *d'identifier des personnes ressources avec lesquelles collaborer pour récolter des informations pertinentes sur la problématique choisie ;*
- *de s'interroger à propos des raisons des écarts entre les théories étudiées (qui concernent la coordination des soins, la gestion des ressources humaines et matérielles et l'interface) et les pratiques observées dans la problématique choisie. »*

Ainsi sont décrits les objectifs généraux de ce stage en lien direct avec la formation et ses finalités, il reste alors à l'étudiant à déterminer le ou les objectifs particuliers qu'il souhaite poursuivre lors de ce stage. Il est essentiel, et nous nous permettons d'insister sur cet aspect, que les choix que vous poserez soient personnels et strictement liés à la démarche pédagogique. L'organisation pratique que nous vous suggérons va en ce sens.

5. Organisation pratique et déroulement :

La première étape relève des préparatifs ; il s'agit de spécifier le ou les objectifs particuliers que vous souhaitez poursuivre par ce stage. Cette définition relève de votre seule initiative, dans la limite des objectifs généraux de la section comme de l'unité de formation. Dans la continuité de ses objectifs, l'étudiant choisira un lieu de stage et veillera surtout à élire un professionnel de référence sur ce lieu de stage. C'est la deuxième étape. Ce professionnel est un cadre⁵ chargé

³ Voir « PLAN D'ETUDES CADRE ».

⁴ Ndlr ou note du *Prof*

⁵ Chef d'équipe, cadre, directeur, etc.

d'accueillir, de guider et de superviser l'étudiant durant le stage, et ce, en regard des objectifs déterminés et préalablement négociés.

Afin que cette expérience soit réellement productive et profitable, un certain nombre de critères sont à respecter. Les domaines d'activités du cadre de santé sont suffisamment larges et diversifiés, les perspectives d'utilisation de ce stage le sont donc tout autant. Toutefois, la finalité de ce stage est *formative* et, en ce sens, cette opportunité doit rester strictement pédagogique. Il est alors convenu que le professionnel de référence, comme le lieu de stage, ne présenteront aucun lien institutionnel, ni même amical avec l'étudiant. Seront d'ailleurs appréciées les expériences originales puisque l'ethnocentrisme et le nombrilisme sont à envisager ici comme « stérilisateurs ».

Chronologie : en première⁶ intention, le projet est soumis à l'aval du ou des professeurs chargé(s) des stages, en utilisant le document ad hoc (annexe I de la procédure). Une fois l'accord obtenu sur les termes de son contrat de stage, l'étudiant peut confirmer l'ensemble de ceux-ci et organiser son stage. A cette fin, et après avoir reçu la signature du professeur chargé des stages, il fait signer les documents⁷ par le professionnel de référence. A cette occasion, l'étudiant remettra au professionnel de référence la grille d'évaluation (annexe II) ainsi que la copie de l'assurance RC contractée par l'école (annexe IV).

Un algorithme, annexé, permet un synoptique de ce déroulement.

Remarque importante :

Ce stage est un stage d'observation d'un ou plusieurs aspects de la fonction cadre, déterminés par le ou les objectifs particuliers attribués à ce stage. Toutefois, l'étudiant souhaitant aller au-delà de cette observation en termes d'implication doit lire attentivement l'annexe VI de la présente procédure. Afin de respecter les mesures décrites, l'étudiant serait alors contraint de se présenter à un examen médical préalable après élaboration de la fiche de risque (annexe VII).

Pour reprendre le texte de cette circulaire : « *Il découle de cette définition (p. 2) que seuls sont considérés comme stagiaires, et partant soumis à l'obligation de l'examen médical préalable, les élèves ou étudiants qui effectuent de réelles prestations au sein de l'entreprise, comparables à celles effectuées par les travailleurs de cette dernière.* » [...] « *L'examen médical préalable n'est donc pas applicable aux stages d'observation ou aux visites d'entreprises. En effet, le stagiaire n'effectue, dans ce cadre, aucune prestation assimilable à une activité professionnelle.* »

⁶ Un algorithme a été annexé

⁷ L'annexe I est le contrat d'objectifs tandis que la convention de stage est décrite dans l'annexe III.

En fin de stage, l'étudiant s'assure que son évaluation est réalisée. D'autre part, le rapport de stage sera remis dans les deux (2) semaines qui suivent la fin de celui-ci. A ce rapport sont jointes les pièces suivantes : le contrat de stage (annexe I) et l'évaluation (annexe II).

Tout retard est assorti d'une cote nulle pour l'évaluation du rapport. Comme précisé dans le règlement d'ordre intérieur de l'établissement dans son chapitre concernant les stages, le non-respect d'une étape et/ou de la chronologie de cette procédure, et en particulier l'absence d'approbation préalable, rend le stage NUL et NON AVENU.

6. Evaluation de l'unité de formation :

L'évaluation de ce module est bipartite comme dans la plupart des stages : une évaluation de la part du professionnel de référence sur le lieu du stage et une évaluation de la part du professeur.

1°- Il est attendu que le cadre qui vous a accueilli, transmette une évaluation de votre intervention essentiellement exprimée en termes comportementaux et d'analyse de votre implication cognitive de futur cadre. Ces attitudes et compétences sont à considérer en rapport avec le profil du cadre tel que défini. Cette appréciation vise le réajustement et l'implication et sera assortie de commentaires et de conseils.

Nous encourageons le cadre à réaliser cette évaluation en compagnie de l'étudiant, ainsi qu'avec la participation d'une personne ressource de l'école, si l'un ou l'autre en estime la nécessité. Cette démarche peut relever de l'initiative et de la responsabilité de l'étudiant.

2°- La seconde partie de l'évaluation de ce stage se fera sur le rapport écrit. En plus de ces inéluctables qualités rédactionnelles, le document mettra en évidence la réalisation des objectifs et finalités de cette unité de formation. Seront alors jugées :

- les capacités à observer et à analyser dans un contexte professionnel nouveau les différentes fonctions du cadre,
- les aptitudes à être interpellé ainsi qu'à s'interroger sur les raisons des écarts entre la théorie et les pratiques,
- la pertinence des réflexions de l'étudiant, leurs conséquences de cette épreuve de la réalité sur le ou les objectifs particuliers, sélectionnés préalablement par l'étudiant, la qualité des perspectives proposées et énoncées en termes de réajustements personnels et professionnels.

Ce rapport ne peut pas être que descriptif ; il ne peut ressembler aux journaliers de vos études antérieures. Le positionnement critique est attendu, correspondant ainsi aux objectifs de cette seconde année, vous préparant une fois de plus à l'épreuve intégrée.

Annexe I : **PROJET DE STAGE & CONTRAT D'OBJECTIFS**

Ce document est rempli sur l'initiative de et par l'étudiant.

1. Objectif particulier :

FONDAMENTAL : des liens avec les éléments qui suivent sont indispensables !

2. Professionnel de référence : Nom, prénom et fonction exercée.

C'est un cadre !

3. Lieu du stage (Nom de l'institution, service ou département,...) :

Relisez l'outil dit « analogies » en Psychosociologie !

4. Dates et horaires (minimum 33 heures) :

Il n'y a aucune contrainte à une continuité chronologique. Le critère de continuité s'applique aux liens qui relient ces 4 éléments.

La signature peut être obtenue en remplissant les documents avec votre traitement de texte (.doc ou .docx), avant de le soumettre à la signature du professeur, y compris en pièce jointe d'un courriel circonstancié. Il se télécharge ici : <http://www.lereservoir.eu/STAGES.html>. Un exemplaire est remis au professionnel de référence et une copie est à joindre au rapport de stage.

Annexe II : **EVALUATION DU STAGE PAR LE PROFESSIONNEL DE REFERENCE**

L'évaluation se fera entre le professionnel de référence et l'étudiant. Elle vise essentiellement à mesurer le niveau de sa prestation en rapport avec le ou les objectifs particuliers énoncés préalablement. Quelques critères d'évaluation sont proposés ; le professionnel de référence a loisir de compléter par des remarques et recommandations.

Annexe III : **CONVENTION DE STAGE**

La convention de stage se compose de quatre feuilles. Une lettre d'accompagnement portant le sceau de l'institut de formation et trois exemplaires de ladite convention. Certains lieux de stage ne vous réclameront pas nécessairement ce document. Je ne peux vous recommander de respecter cette consigne plus administrative que pédagogique. Elle vous permet aussi d'être couvert par l'assurance de l'école.

ALGORITHME PROPRE AU STAGE

